**Zeitschrift:** Mobile : la revue d'éducation physique et de sport

Herausgeber: Office fédéral du sport ; Association suisse d'éducation physique à

l'école

**Band:** 10 (2008)

Heft: 1

**Rubrik:** Entre coups bas et gros mots

# Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

## **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 02.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

► Les joueurs surexcités, physiquement et émotionnellement, représentent un danger pour eux-mêmes et pour les autres. «

# Entre coups bas et gros mots

Violence et plaisir du jeu ne font pas bon ménage. Lorsque le premier s'invite à l'entraînement ou en compétition, le second s'efface rapidement. J+S intègre le thème «Prévention de la violence» de manière durable dans son offre de cours aux moniteurs.

▶ Les activités sportives sont en étroite relation avec les corps, le mouvement et le monde des sensations; dans les sports où les protagonistes jouent à la fois avec des coéquipiers et contre des adversaires, les contacts et les échanges sont soutenus. La frontière est ténue entre, d'une part, rivalité engagée mais conforme aux règles, et d'autre part, concurrence sans ménagement lors de laquelle les limites définies par les règles et le fair-play sont parfois dépassées. Dans ce contexte-là, le sport peut devenir un terrain propice aux conflits et aux agressions. Ces dernières ne sont pas seulement physiques, elles sont aussi susceptibles de générer des peurs qui ont pour conséquence de bloquer les hommes dans leurs actes. Une pratique sportive constructive et commune devient alors difficile, voire impossible. Se pose la question de la réaction des monitrices et moniteurs face à des agressions verbales et physiques.

## Un climat pacifique à l'entraînement

J+S est d'avis que les monitrices et moniteurs doivent être préparés à affronter des moments délicats à l'entraînement et en compétition. Pour cette raison, des modules interdisciplinaires dont le sujet porte sur la prévention de la violence sont proposés dans l'offre de formation continue depuis 2003. Le module «Action préventive: Violence» est maintenant prêt à être lancé dans les quatre régions linguistiques de la Suisse. Deux objectifs principaux y sont visés. Premièrement, les moniteurs reçoivent le bagage pour faire face aux agressions dans le sport et les éviter. Une réaction rapide et adéquate selon les situations nécessite en effet une connaissance pointue du processus d'émergence des différentes formes de manifestations de l'agression et de la violence dans le sport. La question des attaques physiques, mais aussi de la violence psychique (regards hostiles, injures, marginalisation de certains participants, vandalisme, etc.) est aussi abordée. Suite à cela, les différentes stratégies d'intervention et de sanction sont exposées.

## Le sport comme instrument

Deuxièmement, ce module traite de la manière dont le sport peut être engagé pour prévenir la violence. La question de l'influence des activités sportives sur la diminution de la violence auprès des jeunes divise aujourd'hui encore la société. En dépit de ce désaccord, le

module «Action préventive: Violence» présente une série de méthodes permettant d'appréhender la thématique de l'agression et de la violence à l'entraînement et de la rendre appréhensible. Quelques jeux de rôle ne pouvant suffire à démontrer de l'efficacité de ces expériences en situation réelle, ce module invite les participants à réfléchir sur les formes d'entraînement et de jeux spécifiques qui peuvent être organisées.

Le thème de l'agression et de la violence sera à l'avenir abordé dans toute sa complexité et sa pluralité dans le cadre de la formation continue J+S. Ce module orienté vers la pratique offre de nombreux conseils précieux pour que les moniteurs puissent répondre au mieux au comportement agressif de certains sportifs. //

) www.jeunesseetsport.ch

# Des contacts, oui! Mais mesurés!

Dans le milieu sportif, et en particulier dans les sports de combat et d'équipe, les contacts physiques musclés font partie intégrante du jeu. L'engagement total des corps est en effet l'expression d'une lutte et du plaisir de se mesurer l'un à l'autre. Si une joueuse de handball devait en revanche, pendant une pause de travail, couvrir sa collègue des mêmes injures qu'elle profère en match, elle serait assurément cataloguée dans un registre violent. En sport, les charges corporelles sont soumises à un ensemble de règles différent que celui régissant la vie de tous les jours. Mais où se situe donc la frontière entre contact physique permis et agression?

En sport, les contacts physiques autorisés et souhaités sont soumis au jugement des arbitres et des tribunaux arbitraux. Les fautes sans gravité sont punies, mais n'ont généralement pas valeur d'agression. Par contre, les fautes intentionnelles (fautes grossières) ne sont ni acceptées ni tolérées. La réaction est catégorique: une sanction interne, correspondant à la gravité de l'infraction, est prononcée. Dans les cas les plus graves, une procédure civile est même engagée.